# DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

### **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 07/12/22

Date de publication : 16/12/22

Conseillers en exercice : 43

Présents : **39** Quorum : **22** N° **13-131222** 

#### **OBJET:**

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation et signature d'un avenant au mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la S.P.L. FACONEO.

**SEANCE DU** 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS: Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, M. André LEVISSE, Mme Stéphanie HARKANE, M. Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mmes Dominique BENASSAYA-NIVET, Eliette MEZERGUES-MAUTREF, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

**EXCUSES**: M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mme Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mme Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire, rapporte :

Par délibération du 13 Octobre 2020, la commune d'Aubagne a confié à la S.P.L. Façonéo, un mandat de gestion du patrimoine communal.

Afin de mettre cette convention en conformité avec les dispositions de l'article L.1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son 2°, il est proposé d'établir un avenant modificatif n° 2 ayant pour objet de :

- modifier la rédaction de l'article 2.6 de cette convention portant sur l'exécution forcée des créances et les actions contentieuses ;
- soumettre la convention, par le biais de cet avenant, à l'avis conforme du comptable public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.1531 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20221213-131222\_13-DE Reçu le 27/12/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 27/12/2022



## Délibération n° 13-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :

VU la délibération n° 12-131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020,

VU la délibération n° 12-280621 du Conseil Municipal du 28 Juin 2021,

VU l'avis conforme du Comptable Public émis le 30 Novembre 2022,

**CONSIDERANT** l'expertise de la S.P.L. Façonéo dans les compétences de gestion locative de bien immobilier,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la commune de maintenir cette coopération visant à préserver l'utilisation des biens immobiliers du patrimoine communal.

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

**ARTICLE 1**<sup>er</sup>: d'APPROUVER l'avenant modificatif n° 2 au mandat de gestion locative du patrimoine communal à confier à la S.P.L FACONEO ;

<u>ARTICLE 2<sup>e</sup></u>: d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant modificatif au mandat de gestion, ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

**POUR EXTRAIT CONFORME** 

**Gérard GAZAY**Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20221213-131222\_13-DE Reçu le 27/12/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 27/12/2022

